

Compte rendu SOMMAIRE

SÉANCE du Conseil Municipal

Du 31 mars 2016

CR-CM N° 003-2016

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR, Maire**.

Présents : MM. Didier LATHUILLE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE, Dominique ANTHOINE, Michel CONTAT, Odile LARUAZ, Eric TOFFOLI, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Yvette FAVRE-LORRAINE, Flavie PESSEY, Jean-François TOCHON-FERDOLLET,

Absent :

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la délégation de service public concernant les remontées mécaniques

Le Conseil Municipal**Réunion précédente :**

- Approuve le compte rendu de la séance du 25 février 2016

Décisions du Maire :

La bonne marche de l'administration communale nécessite de traiter certaines affaires dans des délais courts. L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut déléguer un certain nombre de ses compétences au Maire.

Le Conseil Municipal a défini les compétences déléguées au Maire lors de son installation pour le mandat en cours.

Décision prise par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT :

- N° 16/007 : Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'Office de Tourisme pour la refacturation des photocopies effectuées sur le photocopieur mis à la disposition à la Maison des Aravis.
- N° 16/008 : Signature d'une convention, pour occupation temporaire du domaine public, avec la SARL La Montagne à St Jean de Sixt, pour l'installation d'une terrasse de 27 m², moyennant un prix de 33 € le m².
- N° 16/009 : Signature d'un marché à bons de commande avec le groupement d'entreprises LATHUILLE Frères/ARAVIS TP pour des travaux de réparation, d'entretien des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de réseaux divers (rabais de 10,20 % sur les prix du bordereau départemental).

Approbation des comptes de gestion 2015 :

- Approuve les comptes de gestion 2015 dressés par le Comptable de la Commune pour le Budget Principal ainsi que pour les budgets annexes Forêt, Eau, Assainissement et Remontées Mécaniques.

Comptes administratifs 2015 :

- Approuve à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2015 qui se soldent par les résultats cumulés suivants :
 - Budget Principal : un excédent de fonctionnement de 1.015.516,36 € et un déficit de d'investissement de 537.276,35 €.
 - Budget Forêt : un excédent de fonctionnement de 16.409,73 € et un déficit d'investissement de 3.604,86 €.
 - Budget Eau : un excédent d'exploitation de 10.628,07 € et un excédent d'investissement de 89.740,94 €.
 - Budget Assainissement : un excédent d'exploitation de 118.775,09 € et un déficit d'investissement de 59.198,26 €.
 - Budget Remontées Mécaniques : un excédent d'exploitation de 1.167,30 € et un excédent d'investissement de 19.354,52 €.

Impôts locaux

- Maintient les taux des 4 taxes directes locales

- Taxe d'habitation	20,24 %
- Foncier bâti	13,38 %
- Foncier non bâti	67,59 %
- Contribution Foncière Entreprise	24,12 %

Affectation des résultats :

- Budget Principal : Le résultat cumulé de clôture est de 1.015.516,36 €. Décide d'affecter une partie du résultat au compte de réserve 1068 soit 537.276,35 € et de maintenir en report à nouveau à la section de fonctionnement la somme de 478.240,01 €.
- Budget Forêt : Le résultat cumulé de clôture est de 16.409,73 €. Décide d'affecter une partie du résultat au compte de réserve 1068 soit 3.604,86 € et de maintenir en report à nouveau à la section de fonctionnement la somme de 12.804,87 €.
- Budget Eau : Le résultat cumulé de clôture est de 10.628,07 €.
- Budget Assainissement : Le résultat cumulé de clôture est de 118.775,09 €. Décide d'affecter une partie du résultat soit 59.198,26 € en réserves au compte 1068 et de maintenir en report à nouveau à la section de fonctionnement la somme de 59.576,83 €.
- Budget Remontées Mécaniques : Le résultat cumulé de clôture est de 1.167,30 €.

Budgets Primitifs 2016 :

- Vote les Budgets Primitifs de l'exercice en cours, lesquels s'équilibrent comme suit,

Budget Principal

Dépenses de fonctionnement	2.576.757,01 €
Recettes de fonctionnement	2.576.757,01 €
Dépenses d'investissement	1.635.236,31 €
Recettes d'investissement	1.635.236,31 €

- Budget Forêt

Dépenses de fonctionnement	27.670,00 €
Recettes de fonctionnement	27.670,00 €
Dépenses d'investissement	15.254,87 €
Recettes d'investissement	15.254,87 €

- Budget Eau

Dépenses d'exploitation	223.225,88 €
Recettes d'exploitation	223.225,88 €
Dépenses d'investissement	439.083,31 €
Recettes d'investissement	439.083,31 €

- Budget Assainissement

Dépenses d'exploitation	485.219,82 €
Recettes d'exploitation	485.219,82 €
Dépenses d'investissement	327.457,37 €
Recettes d'investissement	327.457,37 €

- Budget Remontées Mécaniques

Dépenses d'exploitation	57.052,30 €
Recettes d'exploitation	57.052,30 €
Dépenses d'Investissement	24.433,84 €
Recettes d'Investissement	24.433,84 €

Subvention d'équilibre au budget annexe des Remontées Mécaniques :

- Décide la prise en charge par le budget principal d'une partie des dépenses d'exploitation du budget annexe des Remontées Mécaniques par le biais d'une subvention d'équilibre de 19.500 € au titre de l'exercice 2016

Budget Principal – Subventions 2016 :

- Vote un crédit de 173.920,00 € et s'accorde sur la répartition suivante :

Office de Tourisme	110.000,00 €
Harmonie	11.080,00 €
Chorale	700,00 €
Club de l'Amitié	320,00 €
Association Parents d'Elèves	1.420,00 €
Sapeurs-pompiers	3.100,00 €
Comité de Jumelage	950,00 €
Groupe Lou St Jeandais	580,00 €
Chasse	320,00 €
Péricant	4.000,00 €
Comité de la St Jean	950,00 €
St Jean de Sixt Patrimoine	500,00 €
Espace Enfants	20.000,00 €
Non affecté	20.000,00 €

Retrait de la délibération n° D2016-002 du 28 janvier 2016 relative à la création d'un groupement de commandes pour la fourniture de carburant et combustible :

- Décide de retirer la délibération n° D2016-002 du 28 janvier 2016 suite à une erreur dans la composition de la commission d'appel d'offres du groupement.

Marché à bons de commande pour la fourniture de carburant et combustible – Constitution d'un groupement de commandes :

- Décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commande auxquels participent les communes de La Clusaz, le Grand-Bornand, Manigod, Thônes et Entremont ;
- Approuve la désignation de la commune de La Clusaz comme coordinateur de ce groupement de commandes ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention ;
- Approuve le lancement de la procédure par voie d'appel d'offres ouvert ;
- Autorise le Maire à signer le marché et les pièces afférentes.

Retrait de la délibération n° D2016-16 du 25 février 2016 relative à la création d'un groupement de commandes pour le marquage routier :

- Décide de retirer la délibération n° D2016-016 du 25 février 2016 suite à une erreur dans la composition de la commission d'appel d'offres du groupement

Marché à bons de commande pour les travaux de marquage au sol – Constitution d'un groupement de commandes :

- Décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commande auxquels participent les communes de La Clusaz, le Grand-Bornand, Manigod, Thônes et Entremont ;
- Approuve la désignation de la commune de Grand-Bornand comme coordinateur de ce groupement de commandes ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que le marché et les pièces afférentes ;
- Elit Monsieur le Maire et Lorène LARUAZ comme représentants de la Commune à la commission d'appel d'offres.

Marché à bons de commande pour le balayage de la voirie – Constitution d'un groupement de commande :

- Décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commande auxquels participent les communes de La Clusaz, le Grand-Bornand, Manigod et Entremont.
- Approuve la désignation de la commune de La Clusaz comme coordinateur de ce groupement de commandes,
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement
- Autorise le Maire à signer ladite convention,
- Approuve le lancement de la procédure par voie d'appel d'offres ouvert
- Autorise le Maire à signer le marché et les pièces afférentes.

Convention d'adhésion au service Prévention des risques professionnels proposée par le CDG 74 :

- Décide d'adhérer au service Prévention des risques professionnels proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour une durée de 3 ans.
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir

Résiliation du bail emphytéotique conclu entre la commune et la SAS LATHUILLE Frères :

- Accepte la résiliation du bail emphytéotique conclu entre la commune et la SAS LATHUILLE Frères concernant un bâtiment avec terrain autour, situés aux Mésers, le tout figurant au cadastre sous les numéros A2048, A3921 et A 3920 d'une contenance totale de 5560 m².

Vente de terrain aux Mésers à la SCI Fal Mésers :

- Décide de vendre à la SCI Fal Mésers, les parcelles communales cadastrées A2018 et A3920 au prix de 65,00 € le m², soit la somme de 302.900,00 € HT
- Dit que les frais afférents à cette vente seront à la charge du preneur
- Autorise le Maire à signer tout document correspondant.

Demande de subvention au titre des amendes de police :

- Décide de réaliser des travaux d'aménagement aux abords de la RD 4 au lieu dit « Les Epinettes » pour un montant de 84.900 € HT (cheminement piétons, réalisation de deux arrêts de bus).
- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2016
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.

DSP Remontées Mécaniques – Approbation du principe de délégation :

- Approuve le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du service des remontées mécaniques et du domaine skiable du Crêt
- Mandate Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des offres selon les modalités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales à savoir l'insertion d'un avis d'appel public à la concurrence.

Questions diverses :

- Mise en concession du service d'eau et d'assainissement :
Prend connaissance du projet de mise en concession de la gestion de l'eau et du service public de collecte des eaux usées à la SPL « O des Aravis ».
Le schéma proposé appelant des interrogations, il est proposé de reporter l'examen de cette mise en concession après une étude plus approfondie de ce mode de gestion.
- Participation financière à la crèche du Grand-Bornand :
Monsieur le Maire fait l'historique des accords passés avec la crèche et la micro-crèche des Villards-sur-Thônes concernant l'accueil des jeunes enfants.
Il présente un projet de partenariat avec la crèche du Grand-Bornand.
Il demande au Conseil de bien vouloir se positionner sur l'adoption d'une politique communale sur la « famille » et notamment l'accueil des jeunes enfants de la commune dans les structures existantes dans les communes avoisinantes, St Jean de Sixt ne disposant pas de structures sur son territoire.
- Vente de la maison de Lucie ROCHET :
Dans le cadre de la succession de Mme Lucie ROCHET, Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner sur l'emplacement réservé inscrit au PLU, se trouvant en bas de la maison en bordure de la RD 224 au lieu dit « Le Villaret » à proximité de la chapelle.
Le Conseil Municipal souhaiterait qu'une table ronde soit organisée entre les membres de la succession de Mme Lucie ROCHET, Mme Monique LATHUILLE épouse POCHAT et la commune afin de discuter et trouver une solution à la desserte des différentes parcelles des personnes concernées.

Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 28 avril 2016 à 20 h 30.

Minuit, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire,
P. RECOUR